

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI BLOQUÉE

Montréal, le 16 septembre 2022 – Le porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), Pierre Céré, accompagné de Nicolas Miot, conseiller au Comité Chômage de Montréal, poursuivent leur marche vers Ottawa, entamé le 14 septembre dernier, pour attirer l'attention sur l'expiration prochaine des mesures temporaires d'assurance-emploi, et surtout relever l'absence d'une réforme si souvent promise et qui devait prendre le relais de ces mesures temporaires.

La bonification des prestations de maladie encore une fois retardée et les délais administratifs inhumains auxquels font face les prestataires seront aussi au cœur des enjeux soulevés.

« Il semble que le ministère des Finances s'oppose au projet de réforme, en plus d'un blocage institutionnel de la part de l'appareil gouvernemental », a déclaré Pierre Céré. « En outre, pour expliquer l'inaction, on nous dit que c'est compliqué, que le système doit se réinitialiser vers les anciens paramètres, ce qui retarderait la bonification de 15 à 26 semaines des prestations de maladie jusqu'à l'hiver. On ne peut pas accepter cela, l'explication ne tient pas la route! »

À chaque jour de cette marche, des contingents de sympathisant-e-s vont marcher des relais avec les représentants du CNC, qui arriveront à Ottawa le 22 septembre prochain. Les marcheurs rejoindront d'ailleurs Saint-André-Est, dans la MRC d'Argenteuil, aujourd'hui.

En rappel :

- En marge de cette marche, le Conseil national des chômeurs et chômeuses lance une campagne de publicités (www.lecnc.com/marche) pour sensibiliser la population et les décideurs politiques à la situation.
- Le CNC demande une rencontre avec le Premier Ministre pour lui faire part de la situation.
- Le Conseil national des chômeurs et chômeuses met de l'avant trois revendications:
 1. Nous demandons le prolongement des mesures temporaires jusqu'à la mise en place d'une réforme pressante du programme d'assurance-emploi, incluant l'élargissement du programme vers le monde du travail autonome.
 2. Nous demandons que les prestations de maladie bonifiées (de 15 à 26 semaines) entrent en vigueur immédiatement.
 3. Nous considérons que les délais administratifs vécus par les prestataires sont inacceptables et nous demandons qu'ils soient résolus dans les plus brefs délais.

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com